



Compte rendu CHSCTM du 25 novembre 2017
reconvoqué le 18 décembre 2017

Ce CHSCTM a été présidé par M. HERLICOVIEZ

OS présentes : **UNSA ITEFA**, SYNTEF CFDT

Bilan 2016 santé, sécurité et conditions de travail : (pour avis)

L'UNSA ITEFA est intervenue sur :

✓ Les CHSCT :

35 instances dans notre Ministère : un CHSCT ministériel, un d'administration centrale 19 CHSCT de proximité et 14 CHSCT spéciaux. Parmi Les thèmes des consultations vient en premier lieu les aménagements importants modifiant les conditions de travail puis les projets de règlement et consignes enfin l'introduction de nouvelles technologies.

L'UNSA ITEFA s'inquiète du devenir des 14 CHSCT spéciaux à l'aune de la réforme territoriale et des prochaines élections professionnelles. Elle estime qu'il y a urgence à réfléchir sur le futur maillage de ces instances.

L'administration est prête à entendre nos propositions, l'UNSA ITEFA a précisé qu'elle ferait face à ses responsabilités

- ✓ Les DUER : le bilan fait apparaitre que sur les 57% des DIRECCTE qui ont fait remonter à la DRH leurs travaux sur ce sujet, 80% de ces DUER ont été mis à jour dans l'année, 50% ont été soumis aux CHSCT en 2015, 60% intègrent les risques RPS enfin 65% les risques CMR et TMS.

Ces données ne font pas apparaitre les DIRECCTE qui n'ont pas de DUER, pour les autres ils sont largement perfectibles notamment sur les risques RPS qui pourtant ne cessent d'accroître. Enfin même si les données ne sont pas précises, il semble qu'un certain nombre de DUER n'ont pas fait l'objet d'une consultation en CHSCT.

L'UNSA ITEFA a rappelé que l'élaboration d'un DUER ainsi que les plans de prévention des risques professionnels qui en découlent, sont une obligation de l'employeur, ce piètre constat au sein du Ministère du travail n'est pas acceptable.

L'UNSA ITEFA demande qu'un véritable état des lieux dans toutes les DI(R)ECCTES soit diligenté afin de mettre en ordre de marche la prévention règlementaire pour tous les agents.

L'administration a entendu et accède à notre demande.

✓ La formation des membres de CHSCT :

Sur le plan régional 100 membres de CHSCT ont été formés en 2016. 88 membres ont reçu une formation de 1 à 4 jours, 12 une formation de 5 jours et 43 n'ont pas reçu de formation. Ces formations sont principalement dispensées par l'INTEFP.

L'UNSA ITEFA rappelle que les membres des CHSCT doivent suivre une formation obligatoire spécifique de 5 jours, elle déplore que seul 2 jours peuvent être pris sur le temps de travail, les autres devant être comptabilisés au titre de congés de formation voir ordinaires.

Le bilan fait apparaître un nombre important de membres peu ou partiellement formés, là encore les obligations de l'employeur ne sont pas respectées et les conséquences impactent directement le bon fonctionnement des instances.

✓ Le temps de travail :

Seules 8 DI(R)ECCTE ont remonté leurs données à la DRH. Ces données indiquent que 57 600 heures sont écartées en 2016 soit une moyenne de 7 200 heures par DI(R)ECCTE.

L'UNSA ITEFA alerte depuis des années sur le sujet, il est inconcevable que dans notre ministère des heures travaillées ne soient pas payées. Au-delà de ça, ce constat met en évidence les difficultés prégnantes d'organisation du travail dans les services et une fois encore l'effort demandé aux agents au regard de la baisse drastique des effectifs.

✓ La médiatrice des ministères sociaux :

Cette dernière intervient, avec l'accord des parties intéressées afin d'apaiser des contextes difficiles, voire conflictuels. Elle a été sollicitée à 8 reprises dans les DIRECCTES et 1 en administration centrale.

Pour l'UNSA ITEFA, la médiatrice pourrait intervenir plus largement dans les services, une communication adéquate doit être faite auprès des services et des agents.

Résultats des votes :

Absentions : UNSA ITEFA, SYNTEF CFDT

Projet d'instruction relative à l'organisation de la santé au travail au sein des services déconcentrés et de l'INTEFP (pour avis)

Cette instruction précise l'organisation de la santé et sécurité au travail, identifie les chefs de service et précise le rôle des acteurs et actrices ressources de la prévention.

L'UNSA ITEFA a demandé et obtenu plusieurs amendements concernant la sacralisation des effectifs et des missions de conseillers et assistants de prévention et des adjonctions sur le rôle des représentants du personnel portant sur les participations aux enquêtes et au recours à l'expertise agréée.

Résultats des votes :

POUR : UNSA ITEFA, SYNTEF CFDT

Point sur les mesures de préventions spécifiques mises en œuvre contre les violences sexuelles et sexistes au sein du Ministère du travail : (pour information)

Ces mesures sont axées sur la sensibilisation, la communication et la formation.

L'UNSA ITEFA demande à ce que la cellule d'écoute et d'alerte des Ministères sociaux soit mobilisée davantage sur ce sujet et qu'une communication dans les services et auprès des agents soit plus soutenue et efficiente. Elle demande que les conseillers et les assistants de préventions soient formés de façon spécifique. Elle souhaite qu'une information sur le process à tenir soit diligentée auprès des témoins de violence. En dernier lieu, un travail doit être effectué pour définir un processus de détection et d'identification des situations de violences sexuelles et sexistes.

Diagnostic SECAFI relatif aux risques liés au télétravail : (pour avis)

Le rapport d'expertise et d'analyses des risques mené par le cabinet SECAFI à la demande de l'ensemble des représentants du personnel, membres du CHSCTM pose parfaitement le diagnostic et les préconisations sont exhaustives.

L'UNSA ITEFA déplore cependant la position de l'administration qui ne suivra pas les recommandations concernant la prise en charge des coûts de connexion par l'administration au prorata des jours télétravaillées et des coûts résultant du diagnostic électrique.

Elle demande à l'administration de mettre en place les actions préconisées rapidement. Une instruction pour la mise en œuvre de cette organisation du travail est annoncée, elle fera l'objet d'une consultation en CTS. L'UNSA ITEFA sera particulièrement vigilante sur l'égalité du droit d'accès au télétravail pour les agents, sur la charge supplémentaire des responsables de service qui accompagneront les télétravailleurs, sur les modalités de comptabilisation du temps de télétravail.

Résultats des votes :

POUR : UNSA ITEFA, SYNTEF CFDT

Projet de circulaire sur les modalités du suivi individuel de l'état de santé des agents des Ministères sociaux : (pour avis)

On ne peut que constater les difficultés rencontrées face à la pénurie de médecin de prévention, cette instruction a le mérite de maintenir le suivi médical des agents face à à cette problématique.

L'UNSA ITEFA demande qu'une vigilance soit observée en direction des agents qui ne se présentent pas à leur convocation médicale compte tenu de la périodicité de 5 ans pour les agents non soumis à des risques professionnels particuliers.

Elle demande que les visites médicales à la demande de l'agent ne soient pas présentées comme une possibilité mais soit formellement définies dans la circulaire ce qui peut compenser l'allongement des périodicités.

L'administration a répondu favorablement à ces requêtes.

Enfin l'UNSA ITEFA rappelle ses vœux de maintien de service RH de proximité qui sont indispensables pour un suivi individuel de qualité.

Résultats des votes :

POUR : UNSA ITEFA, SYNTEF CFDT

